



W E N D E L

COMMUNIQUE – 4 MAI 2016

Wendel annonce la réalisation de la vente de 5,3% du capital de Saint-Gobain et la réussite de l'émission d'une obligation échangeable d'environ 500 M€

- **Cession de 30 millions d'actions, soit 5,3 % du capital de Saint-Gobain**
- **Rachat par Saint-Gobain d'une partie des titres au travers d'un ordre de 10 millions d'actions dans le placement**
- **Émission simultanée d'une obligation à zéro coupon d'environ 500 M€ échangeable en titres Saint-Gobain avec une prime de 35 % au-dessus du prix de cession retenu dans le cadre de la cession d'actions concomitante**
- **Plein soutien à la stratégie de Saint-Gobain réaffirmé par Wendel**

Wendel annonce le succès de la cession de 5,3% du capital de Saint-Gobain et l'émission simultanée d'une obligation échangeable en actions Saint-Gobain.

Wendel a réalisé la cession de 30 millions d'actions Saint-Gobain, pour un montant d'environ 1,2 milliard d'euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Saint-Gobain a participé au placement en se portant acquéreur d'un total de 10 millions de titres.

Après ajustement de sa participation et annulation future des titres rachetés par Saint-Gobain, Wendel détiendra environ 6,4% du capital et environ 11,1% des droits de vote de Saint-Gobain. Ce niveau de détention permettra à Wendel de demeurer un actionnaire significatif de Saint-Gobain dans le cadre des accords de gouvernance existants.

Simultanément, Wendel a émis avec succès environ 500 millions d'euros d'obligations échangeables en titres Saint-Gobain.

Les obligations d'une maturité de 3,2 ans et sont assorties d'une prime d'échange de 35 % par rapport au prix du placement, correspondant à un prix d'échange de 51,98 euros par action Saint-Gobain.

Elles seront émises au par le 12 mai 2016 et remboursées au pair le 31 juillet 2019 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré).

L'émission, sursouscrite plus de 2 fois, a reçu un vif succès auprès des investisseurs. Les obligations ont été placées essentiellement auprès d'une base d'investisseurs internationaux, notamment français.

Caractéristiques-clés de l'obligation échangeable en actions Saint-Gobain :

Montant total de l'émission	500 M€
Maturité	31 juillet 2019
Prix d'émission	100 %
Prime d'échange	35 %
Rendement actuariel brut annuel	0 %
Coupon	0 %
Cotation	Marché Libre Euronext Paris

Cette cession et cette émission s'inscrivent dans la stratégie de Wendel visant à accroître son exposition aux actifs non cotés. Wendel envisage d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour réaliser des investissements dans des sociétés non cotées en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, pour soutenir le développement des sociétés de son portefeuille. Ces opérations permettront également à Wendel de renforcer sa structure financière. Toutes choses égales par ailleurs, cette cession améliorera son ratio d'endettement de l'ordre de 9 points de pourcentage.

La cession des titres Saint-Gobain annoncée ce jour se traduira par une perte comptable d'environ 220 millions d'euros dans les états financiers 2016 de Wendel.

Compte tenu de sa perspective de long terme dans le capital de Saint-Gobain, Wendel a souscrit vis-à-vis des banques un engagement particulièrement long de ne pas procéder à une opération de marché similaire dans les 12 prochains mois, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Goldman Sachs International était le *Sole global coordinator* des opérations. Le placement des actions et l'émission des obligations ont été dirigés par Goldman Sachs International et BNP PARIBAS en qualité de teneurs de livre associés.

Frédéric Lemoine, Président du Directoire de Wendel, a déclaré :

« Après avoir atteint tous nos objectifs avec 18 mois d'avance, cette opération nous offre une flexibilité accrue pour saisir les opportunités d'investissement à fort potentiel identifiées par nos équipes dans le non coté, tout en renforçant notre structure financière. Dans le cadre de notre accord de gouvernance, Wendel reste un actionnaire très significatif de Saint-Gobain et entend s'associer ainsi aux solides perspectives offertes par le Groupe : l'important travail d'optimisation du portefeuille d'activités mené par Pierre-André de Chalendar, les perspectives de rebond des marchés de la construction ainsi que le projet stratégique d'acquisition du contrôle de Sika devraient accroître le potentiel de création de valeur du Groupe dans le futur. »

Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur Général de Saint-Gobain, a déclaré :

« L'opération initiée par Wendel nous donne l'opportunité d'acquérir des actions dans de bonnes conditions et de progresser significativement vers notre objectif de réduire le nombre d'actions à 531 millions à moyen terme. Je me félicite de la confiance renouvelée de Wendel dans les perspectives du Groupe et de la poursuite de notre partenariat. Parallèlement à cette opération, Saint-Gobain poursuivra son programme d'investissements et d'acquisitions avec notamment l'acquisition du contrôle de Sika. »

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier de Compagnie de Saint-Gobain ou de Wendel, et le placement des actions de Compagnie de Saint-Gobain ainsi que le placement des obligations de Wendel ne constituent pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris la France.

LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA ET AU JAPON.

Avertissement :

La distribution du présent communiqué ainsi que l'offre et la vente des actions et des obligations dans certaines juridictions peuvent faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables et les personnes qui reçoivent le présent document ou toute information qu'il contient doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Les actions et les obligations n'ont fait et ne font l'objet d'aucune offre au public dans une quelconque juridiction et ne pouvaient être offertes au public dans toute juridiction dans des circonstances requérant la préparation ou l'enregistrement d'un prospectus ou d'un document d'offre relativement aux actions et aux obligations dans ladite juridiction. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres financiers dans une quelconque juridiction, y compris aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Aucune action n'a été entreprise en vue de permettre une offre publique d'actions ou d'obligations ou la mise à disposition ou la distribution du présent document dans toute juridiction où une telle action serait nécessaire. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne sauraient constituer le fondement, ou être utilisée dans le cadre, d'une quelconque offre ou acquisition dans toute juridiction et ne saurait constituer, ou faire partie, d'une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction.

Espace Économique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** ») ayant transposé la Directive Prospectus (les « **Etats Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions et/ou des obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions et/ou les obligations peuvent être offertes dans les États Membres uniquement :

- a) à des « investisseurs qualifiés » au sens de la Directive Prospectus (les « **Investisseurs Qualifiés** ») ou
- b) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (a) à (b) ci-dessus ne requièrent la publication par Wendel ou les Teneurs de Livres Associés d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, au sens de la Directive Prospectus, (i) l'expression « offre au public des actions et/ou des obligations » dans un État Membre donné, ayant transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après), signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre des actions et/ou sur les conditions de l'offre et des obligations, pour mettre un investisseur en mesure de décider, selon les cas, d'acheter les actions ou d'acheter ou de souscrire les obligations, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré, .et (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée, dès lors que les modifications auront été transposées par chaque Etat Membre).

France

Les actions et les obligations n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement au public en France. Les actions et les obligations ne seront offertes ou cédées en France qu'à (x) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, et/ou à (y) des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L.411-2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier et à toute réglementation y afférent.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux Investisseurs Qualifiés (i) qui sont des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé (l'« Ordonnance ») ou (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance, et (iii) qui sont des personnes à qui le présent communiqué peut être légalement transmis. Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente de titres financiers ou en vue de la réalisation d'une activité d'investissement ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers ou en vue de la réalisation d'une activité d'investissement dans toute juridiction ou une telle offre ou sollicitation serait interdite. Aucune action n'a été entreprise en vue de permettre une offre de titres financiers ou la mise à disposition ou la distribution du présent communiqué dans toute juridiction où une telle action serait requise. Les personnes qui reçoivent le présent communiqué doivent s'informer et se conformer à ces restrictions.

États-Unis d'Amérique

Les titres financiers mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. Les titres financiers n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act et aucune offre au public ne sera effectuée aux États-Unis.

Canada, Australie et Japon

LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA ET AU JAPON.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Dans le cadre de toute offre d'actions ou d'obligations, Goldman Sachs International et BNP PARIBAS ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, agissant en qualité d'investisseur pour leur propre compte, pourraient acquérir des actions ou des obligations pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites actions. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement et des contrats de swaps avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Goldman Sachs International et BNP PARIBAS agissent pour le compte de Wendel exclusivement dans le cadre de l'offre des actions et des obligations et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions ou d'obligations.

Agenda

01.06.2016

Assemblée générale / Publication de l'ANR et *trading update* (avant l'Assemblée générale).

À Paris

08.09.2016

Résultats semestriels 2016 / Publication de l'ANR (avant bourse)

Par conférence téléphonique

01.12.2016

Investor Day 2016 / Publication de l'ANR et *trading update* (avant bourse).

À Londres

À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe, en Amérique du nord et en Afrique, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Saint-Gobain, Cromology, Stahl, IHS, Constantia Flexibles et AlliedBarton Security Services dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire industriel. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader. À travers Oranje-Nassau Développement qui regroupe des opportunités d'investissements de croissance, de diversification ou d'innovation, Wendel est également investi dans excoet en Allemagne, Mecatherm en France, Nippon Oil Pump au Japon, Saham Group en Afrique et CSP Technologies aux États-Unis.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme, BBB- perspective stable – Court terme, A-3 depuis le 7 juillet 2014. Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.

Pour plus d'information, www.wendelgroup.com

Suivez-nous sur Twitter @WendelGroup et @FLemoine_ 



Contacts journalistes

Christine Anglade Pirzadeh : + 33 1 42 85 63 24
c.anglade@wendelgroup.com

Caroline Decaux : +33 1 42 85 91 27
c.decaux@wendelgroup.com

Contacts analystes et investisseurs

Olivier Allot : +33 1 42 85 63 73
o.allot@wendelgroup.com

Elisa Muntean : +33 1 42 85 63 67
e.muntean@wendelgroup.com